

**ANNEXE A.M.A**  
**DÉCLARATION DES PARENTS LORS DE L'ENGAGEMENT DE MINEURS**  
(VOIR ARTICLE 1604)

Le Parent est tenu de lire attentivement ce formulaire, ainsi que la section de l'Entente nationale des annonces publicitaires (« *NCA* ») établissant les conditions minimales pour l'engagement de mineurs dans des publicités pour la télévision, les médias numériques et la radio produites au Canada (sauf sous la juridiction de l'UdA ou de la guilde des musiciens. Le *NCA* est disponible auprès du bureau de l'ACTRA et vous sera fourni-e sur demande. En outre, si vous avez des questions, adressez-vous au représentant-e en annonce publicitaire de votre bureau local de l'ACTRA, qui est là pour vous aider.

1. Si votre Mineur se voit proposer un rôle dans une publicité ou une infopublicité, vous, en tant que Parent, êtes tenu-e de remplir et de signer ce formulaire et de le renvoyer à l'employeur avant qu'un contrat ne soit conclu avec votre Mineur.
2. Vous êtes responsable en dernier ressort de la santé, de l'éducation et du bien-être de votre Mineur lorsque vous prenez des décisions concernant votre Mineur et son engagement dans un rôle dans une publicité radiophonique, numérique ou télévisée. Plus vous serez informé-e, plus vous prendrez des décisions éclairées.
3. Tout d'abord, vous devez vous familiariser avec les exigences du rôle pour lequel votre Mineur est pressenti - ce qui implique généralement de lire le scénario. Il peut être utile de parler à l'employeur ou au réalisateur pour avoir une idée claire de ce que le rôle implique.
4. Après vous être familiarisé avec les exigences du rôle, vous êtes tenu-e de divulguer ci-dessous tout antécédent ou état médical ou toute attitude ou condition psychologique dont vous avez connaissance et qui pourrait vraisemblablement interférer ou avoir un impact sur la capacité de votre Mineur à faire ce qui peut lui être demandé. Si vous pensez qu'un élément pourrait être important, mais que vous n'en êtes pas sûr-e, veuillez le mentionner.
5. Si votre Mineur a moins de 16 ans, vous devez l'accompagner à l'aller et au retour sur le plateau ou sur le lieu de tournage et être accessible lorsqu'il se trouve sur le plateau. Si votre Mineur est âgé-e de 16 ans ou plus, vous avez le droit d'être accessible à tout moment lorsqu'il est sur le plateau.
6. Si vous ne pouvez pas être présent, vous devez désigner un-e accompagnateur-riche pour votre Mineur. Il est fortement recommandé que cette personne ait votre confiance pour agir dans l'intérêt de votre Mineur. La désignation doit être faite par le biais du formulaire de l'Annexe N et doit être rempli en trois exemplaires: un à remettre à l'Employeur, un à remettre à l'ACTRA et un que vous conserverez.

7. Comme il se peut que vous ne soyez pas disponible à tout moment, veuillez remplir et renvoyer le formulaire d'autorisation médicale d'urgence ci-joint (Annexe N), qui permet à l'Employeur d'obtenir un traitement médical d'urgence pour votre Mineur lorsque vous ne pouvez pas être contacté immédiatement.
8. Vous devez également veiller à ce que l'éducation de votre Mineur soit prise en charge lorsqu'il travaille. Si votre Mineur doit travailler pendant plus de trois (3) jours d'école réguliers sur une annonce publicitaire pour la radio, les médias numériques ou la télévision, vous devez consulter son professeur-e ou le directeur-riche de l'école et lui demander s'il a besoin de tutorat. L'Employeur mettra en place le plan de tutorat proposé par le directeur-e ou l'enseignant-e, mais c'est à vous de veiller à ce qu'il soit respecté.
9. L'article 16 de l'Entente nationale des annonces publicitaires prévoit que lorsque la rémunération totale à vie d'un Mineur atteint 5 000,00 \$, 25 % de la rémunération brute du mineur soit déduit du paiement total dû au Mineur par l'employeur et versés à l'ACTRA *Performers' Rights Society*, qui détient ces fonds en fiducie pour le Mineur. L'engagement de votre Mineur est soumis à cette disposition.
10. Le Mineur
  - est un-e résident-e du Canada au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.
  - n'est pas un-e résident· du Canada au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.En cas de changement de résidence du mineur, je m'engage à en informer rapidement l'ACTRA PRS.

En signant ce formulaire, vous acceptez d'être lié par les modalités de l'Entente NCA. Veuillez signer et dater ce formulaire et le remettre à l'Employeur dès que possible.

Date :  jour de , 20

Témoïn

Signature